

Première Synthèses

Informations

L'EMPLOI DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES EN JUIN 2007

Les très petites entreprises (TPE) recourent davantage à des formes d'emploi à durée limitée, au temps partiel ou à des contrats aidés par l'État que les entreprises de 10 salariés ou plus. En juin 2007, 37,8 % des salariés des TPE étaient employés à temps partiel, sur un contrat à durée déterminée ou bénéficiant d'une aide ciblée de l'État. Les dispositifs de formation en alternance, essentiellement des contrats d'apprentissage, représentent plus de sept emplois aidés sur dix en juin 2007. Le recours fréquent au temps partiel demeure une particularité des TPE, notamment les temps partiels courts. Le travail à temps partiel y est surtout le fait des femmes : 40,9 % d'entre elles sont à temps partiel, contre 9,6 % des hommes.

Au 30 juin 2007, deux ans après la loi du 26 juillet 2005 qui a institué le contrat nouvelles embauches (CNE), 4,2 % des salariés des TPE étaient employés sur ce type de contrat. 42,0 % d'entre eux ont été concernés par la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2007, contre 28,7 % pour l'ensemble des salariés des TPE.

La durée hebdomadaire moyenne de travail d'un salarié à temps complet est de 36,6 heures en juin 2007, soit une heure de plus que dans les entreprises de 10 salariés ou plus.

À la mi-2007, 1,14 million d'entreprises de moins de 10 salariés emploient plus de trois millions de salariés, soit un cinquième des salariés du secteur marchand non agricole (tableau 1). Ces très petites entreprises (TPE) représentent une part importante de l'emploi salarié dans les secteurs des activités immobilières (44,1 %), des services aux particuliers (41,0 %) et de la construction (39,0 %).

En 2007, dans les TPE, trois salariés sur quatre travaillent dans le secteur tertiaire, dont la moitié dans des entreprises de proximité ayant une activité de commerce ou de services aux particuliers. Sur dix salariés travaillant dans les TPE, on dénombre quatre employés, trois ouvriers, deux professions intermédiaires et un cadre. Un peu moins de la moitié des employés exercent le métier de vendeur ou de secrétaire. Les ouvriers sont le plus souvent chauffeurs, mécaniciens ou maçons. Un quart des professions intermédiaires sont des techniciens et un tiers des cadres sont gérants de leur entreprise.

Les emplois à durée limitée et à temps partiel sont des formes d'emploi largement répandues dans les TPE. Ainsi, en juin 2007, 13,4 % des salariés occupent un emploi à durée limitée et 24,0 % un emploi à temps partiel (cf. schéma). À la même date, dans les entreprises de 10 salariés ou plus, seulement 7,2 % des salariés occupent un emploi à durée limitée et 15,8 % un emploi à temps partiel [1]. Les emplois aidés, dont notamment ceux d'apprentis, représentent également une part non négligeable des formes d'emploi dans les TPE : 11,1 % en juin 2007, dont les trois cinquièmes d'apprentis. Ainsi, 62,2 % des salariés des TPE bénéficient d'un contrat à temps complet, en CDI ou CNE, sans aide spécifique de l'État.

Un salarié sur quatre à temps partiel en juin 2007

Toutes activités confondues, plus d'une TPE sur cinq n'emploie que des salariés à temps partiel. Structurellement, les TPE recourent fréquemment à ce type d'emploi. Entre 1998 et 2002, un salarié sur trois était à temps partiel. Depuis juin 2002, la proportion de salariés à temps partiel a reculé tous les ans : de 33,1 % en 2002 pour atteindre 24,0 % en juin 2007, après 25,9 % en juin 2006, et 26,9 % en juin 2005 (tableau 2).

Comme dans les autres entreprises, ce sont surtout les femmes qui travaillent à temps partiel (1) dans les TPE : 40,9 %, contre 9,6 % des hommes. Une employée sur deux travaille à temps partiel. Dans le secteur de la santé, plus de la moitié des TPE n'emploient que des salariés à temps partiel : les cabinets médicaux libéraux n'emploient bien souvent qu'une secrétaire ou une femme de ménage à temps partiel. Dans le secteur des activités associatives, le temps partiel est également très développé : deux TPE sur cinq n'emploient que des salariés à temps partiel, les associations n'utilisant les services de leurs salariés que quelques heures par semaine.

132 000 salariés dans les TPE en contrat nouvelles embauches

Au 30 juin 2007, les TPE déclarent employer 132 000 salariés en contrat « nouvelles embauches », soit 4,2 % de l'ensemble des salariés des TPE (encadré 1). Le secteur de la construction est le principal utilisateur : 5,3 % des salariés des TPE y sont titulaires d'un CNE, contre 4,0 % dans l'industrie, 3,9 % dans le tertiaire, dont 5,0 % et 3,9 % respectivement dans les services aux particuliers et les services

(1) - Choisi ou contraint, le travail à temps partiel ne résulte pas toujours d'un choix du salarié [2].

Tableau 1
Part de l'emploi salarié des TPE dans l'ensemble du secteur marchand non agricole au 30 juin 2007

En pourcentage

	Part des TPE dans l'emploi salarié
Industries agricoles et alimentaires	22,9
Industrie des biens de consommation	12,2
Industrie automobile	1,2
Industries des biens d'équipement	9,2
Industries des biens intermédiaires	7,0
Énergie	n.s.
Construction	39,0
Commerce	27,8
Transports	8,8
Activités financières	7,0
Activités immobilières	44,1
Services aux entreprises	16,4
Services aux particuliers	41,0
Éducation, santé et activités associatives	21,4
Ensemble	20,2

Sources : Dares, enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises en juin 2007 ; Insee, estimations d'emploi.

Champ : ensemble des salariés du secteur marchand non agricole, hors intérim. France métropolitaine.

Schéma
Répartition des salariés des TPE selon la forme d'emploi, au 30 juin 2007

En pourcentage

Type de contrat	Temps de travail	Aidé ou non
CDD 13,4	Temps partiel 1,9	Aidé 0,2 <i>ex. : CAE, CIE</i>
		Non aidé 1,7
	Temps complet 11,5	Apprentis 6,6
		Autres aidés 1,3 <i>ex. : CIE, contrat de professionnalisation</i>
CNE 4,2	Temps partiel 1,1	Aidé 0,1
		Non aidé 1,0
	Temps complet 3,1	Aidés 0,3
		Non aidé 2,8
CDI 82,4	Temps partiel 21,0	Aidé 0,6 <i>ex. : CIE</i>
		Non aidé 20,4
	Temps complet 61,4	Aidé 2,0 <i>ex. : CIE, CJE</i>
		Non aidé 59,4

Temps partiel : 24,0 Aidés (y compris apprentis) : 11,1

Lecture : 13,4 % des salariés des TPE sont employés en CDD (1,9 % à temps partiel et 11,5 % à temps complet). En juin 2007, 24,0 % des salariés des TPE sont à temps partiel (1,9 % en CDD, 1,1 % en CNE et 21,0 % en CDI).
Note : CAE (Contrat d'accompagnement dans l'emploi), CIE (Contrat initiative emploi), CJE (Contrat jeunes en entreprise).
Source : Dares, enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises en juin 2007.

aux entreprises, et 3,3 % dans le commerce (tableau 3). Les ouvriers sont les plus nombreux en proportion, comme en termes d'effectifs, à être employés en CNE : 5,9 % d'entre eux sont titulaires d'un CNE, soit 57 000 salariés (tableau 4). La catégorie socioprofessionnelle des employés compte, quant à elle, 52 000 salariés en CNE. À la mi-2007, 8,5 % des TPE emploient

au moins un salarié en contrat nouvelles embauches (tableau 5).

Les salariés en CNE étaient 42,0 % à bénéficier de la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2007, soit plus de 13 points de plus que l'ensemble des salariés des TPE. Sur les 52 000 employés titulaires d'un CNE, 54,7 % étaient rémunérés sur la base du SMIC au 1^{er} juillet 2007 (tableau 4). C'est dans le secteur des services

Tableau 2
Proportion de salariés à temps partiel dans les TPE au 30 juin 2007, par sexe et catégorie socioprofessionnelle

	En pourcentage				
	Hommes	Femmes	Ensemble	Rappel : juin 2006	Rappel : juin 2005
Ouvriers	7,1	41,6	11,0	11,4	11,7
Employés	24,7	50,1	44,2	46,2	47,4
Professions intermédiaires	7,8	29,0	18,8	22,3	23,5
Cadres	8,5	27,7	15,3	16,3	16,8
Ensemble des salariés	9,6	40,9	24,0	25,9	26,9

Source :
Dares, enquêtes
annuelles Acemo sur les
petites entreprises
en juin 2005,
2006 et 2007.

Remarque : l'ensemble des apprentis est considéré comme relevant du temps complet.
Lecture : dans les TPE, 50,1 % des femmes employées travaillent à temps partiel en juin 2007.
Champ : ensemble des salariés des TPE, y compris apprentis et autres contrats aidés. France métropolitaine.

Tableau 3
Les salariés en CNE dans les entreprises de 1 à 9 salariés au 30 juin 2007, par secteur d'activité

	Proportion de salariés en CNE	Parmi les salariés en CNE		
		Proportion de salariés à temps partiel	Proportion de femmes	Proportion de salariés bénéficiant de la revalorisation du SMIC au 1 ^{er} juillet 2007
Industrie	4,0	24,6	40,5	42,1
Construction	5,3	7,2	6,9	41,5
Tertiaire	3,9	33,9	51,0	42,1
dont :				
Commerce	3,3	30,2	52,0	44,6
Services aux entreprises	3,9	28,0	52,6	28,5
Services aux particuliers	5,0	47,8	54,1	60,1
Ensemble des CNE	4,2	26,1	39,8	42,0

Sources :
Dares, enquête
annuelle Acemo sur les
petites entreprises
en juin 2007, Insee,
estimations d'emploi.

Lecture : dans le secteur de l'industrie, 4,0% des salariés des TPE étaient employés en CNE au 30 juin 2007 ; parmi eux, 24,6 % travaillaient à temps partiel.
Champ : France métropolitaine.

Tableau 4
Les salariés en CNE dans les entreprises de 1 à 9 salariés au 30 juin 2007, par catégorie socioprofessionnelle

	Proportion de salariés en CNE	Parmi les salariés en CNE		
		Proportion de salariés à temps partiel	Proportion de femmes	Proportion de salariés bénéficiant de la revalorisation du SMIC au 1 ^{er} juillet 2007
Ouvriers	5,9	11,4	8,5	42,1
Employés	4,3	45,7	69,6	54,7
Professions intermédiaires	3,3	18,3	44,9	17,1
Cadres	1,2	16,2	52,8	9,9
Ensemble	4,2	26,1	39,8	42,0

Source :
Dares, enquête
annuelle Acemo sur
les petites entreprises
en juin 2007.

Lecture : au 30 juin 2007, 5,9 % des ouvriers des TPE étaient employés en CNE ; parmi eux, 42,1 % ont bénéficié de la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2007.
Champ : France métropolitaine.

aux entreprises que les salariés en CNE sont en proportion les moins nombreux à avoir été concernés par la revalorisation du SMIC au 1^{er} juillet 2007 (28,5 % d'entre eux). À l'opposé, 60,1 % des salariés en CNE des services aux particuliers ont bénéficié de cette revalorisation.

En juin 2007, 28,3 % des TPE emploient au moins un salarié en contrat à durée déterminée (CDD), contre 28,0 % en 2006 (tableau 5). Avec quatre entreprises sur dix concernées, les secteurs les plus utilisateurs sont les industries agroalimentaires, le commerce et la réparation automobile, ainsi que les services aux particuliers. Apprentis mis à part, les employés sont davantage en contrat à durée déterminée que les autres catégories de salariés : 9,4 %, contre 7,6 % pour les ouvriers, 5,9 %

pour les professions intermédiaires et 2,2 % pour les cadres. Le recours au contrat à durée déterminée concerne en proportion aussi bien les hommes que les femmes.

L'apprentissage, type d'emploi aidé majoritaire

En 2007, 23,0 % des TPE font appel à une aide de l'État au titre de la politique de l'emploi (hors allègements généraux de charges ciblés sur les bas salaires), contre 21,2 % en 2006 et 23,6 % en 2005. Les dispositifs de formation en alternance, contrats d'apprentissage et de professionnalisation ou de qualification, représentent plus de sept emplois aidés sur dix en juin 2007. Parmi eux, l'apprentissage est une forme d'emploi et de for-

mation particulièrement adaptée à la taille et à la proximité d'une petite entreprise [3] : les contrats correspondants y représentent 59,7 % des contrats aidés en juin 2007 (tableau 6). L'exonération dont bénéficient les TPE au titre de l'apprentissage porte sur l'ensemble des cotisations sociales patronales et salariales, contrairement aux entreprises plus grandes qui ne sont exonérées que sur une partie des cotisations ; toutefois, la cotisation patronale due au titre des accidents du travail et maladies professionnelles n'est plus exonérée à compter du 1^{er} janvier 2007 pour les nouveaux contrats conclus à compter de cette date. Les apprentis sont nombreux dans les métiers de la construction, du commerce et des services aux particuliers qui emploient respectivement

Tableau 5

Proportions de TPE employant des salariés à temps partiel, en CDD, en CNE et en contrat aidé, et proportions de salariés concernés par secteur d'activité au 30 juin 2007

En pourcentage

	Proportion d'entreprises				Proportion de salariés			
	Employant au moins un salarié à temps partiel	Employant au moins un CDD	Employant au moins un CNE	Recevant une aide ciblée de l'État pour l'emploi de salariés (y compris apprentis)	À temps partiel	En CDD	En CNE	En contrat aidé (y compris apprentis)
Industrie	47,0	31,3	9,3	28,5	18,4	13,7	4,0	13,2
Construction	29,8	36,7	11,1	33,1	8,5	16,4	5,3	15,5
Tertiaire	51,2	26,0	7,8	19,9	28,9	12,6	3,9	9,5
dont :								
Commerce	26,5	28,2	7,7	24,0	26,5	11,7	3,3	10,6
Services aux entreprises	45,2	18,0	7,8	12,8	25,6	7,7	3,9	5,7
Services aux particuliers	52,4	39,0	9,1	29,0	33,9	22,6	5,0	15,3
Ensemble	45,1	28,3	8,5	23,0	24,0	13,4	4,2	11,1

Lecture : 31,3 % des TPE de l'industrie emploient au moins un salarié en CDD en juin 2007 ; dans ce secteur, 13,7 % des salariés des TPE sont employés en CDD et 13,2 % en contrats aidés (y compris les apprentis).

Champs : France métropolitaine.

Source : Dares, enquête annuelle Acemo sur les petites entreprises en juin 2007.

Tableau 6

Répartition des contrats aidés dans les TPE en juin 2007, par type de contrat et selon le secteur d'activité

En pourcentage

	Industrie	Construction	Tertiaire	dont :			Ensemble
				Commerce	Services aux entreprises	Services aux particuliers	
Apprentissage	67,4	65,0	55,5	64,3	31,0	65,5	59,7
Contrat de professionnalisation ou de qualification	4,9	5,1	14,6	10,8	23,8	9,9	10,8
Contrat initiative emploi (CIE)	12,5	9,0	16,7	13,4	31,6	11,3	14,2
Contrat jeunes en entreprise (CJE)	12,2	18,8	9,2	8,7	6,4	11,0	12,0
Autres	3,0	2,1	4,0	2,8	7,2	2,3	3,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : Dans l'industrie en juin 2007, 67,4 % des contrats aidés par l'État sont des contrats d'apprentissage.

Champ : France métropolitaine.

Source : Dares, enquête annuelle Acemo sur les très petites entreprises en juin 2007.

27,4 %, 26,1 % et 24,8 % de l'ensemble des apprentis. Dans ces trois secteurs économiques, plus de six emplois aidés sur dix sont des contrats d'apprentissage. Représentant 14,2 % de l'ensemble des emplois aidés des TPE, les contrats initiative emploi (CIE) se concentrent dans les métiers de l'hôtellerie-restauration, de la construction et du commerce de détail. Les contrats jeunes en entreprise (CJE), aussi qualifiés de dispositif de « soutien à l'emploi des jeunes en entreprise » (SEJE), représentent 12 % des emplois aidés.

Une durée hebdomadaire moyenne de travail de 36,6 heures pour les salariés à temps complet

En juin 2007, les TPE déclarent que 58,3 % de leurs salariés à temps complet travaillent moins de 36 heures par semaine, contre 49,6 % en 2003 et 5,3 % en 2000 (tableau 7). La durée

Tableau 7

Répartition de la durée déclarée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps complet au 30 juin 2007

	2000	2003	2006	2007
Moins de 36 heures (en %)	5,3	49,6	57,4	58,3
Entre 36 et moins de 39 heures (en %)	1,8	3,6	7,4	7,4
Entre 39 et moins de 40 heures (en %)	77,7	37,5	32,6	31,5
40 heures ou plus (en %)	15,2	9,3	2,6	2,8
Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures)	39,0	37,2	36,7	36,6

Lecture : en 2007, 31,5 % des salariés à temps complet travaillaient entre 39 et 40 heures par semaine. La durée du travail hebdomadaire pour les temps complets déclarée par les TPE est passée de 39 heures à 36,6 heures en moyenne entre 2000 et 2007.

Champ : France métropolitaine.

Tableau 8

Répartition de la durée déclarée hebdomadaire moyenne de travail des salariés à temps partiel au 30 juin 2007

	2000	2003	2006	2007
Moins de 16 heures (en %)	31,6	36,0	34,7	32,8
Entre 16 heures et moins de 24 heures (en %)	36,3	39,0	36,9	37,2
24 heures ou plus (en %)	32,1	25,0	28,4	30,0
Durée hebdomadaire moyenne de travail (en heures)	19,7	20,5	18,0	18,5

Lecture : en 2007, 37,2 % des salariés à temps partiel travaillaient entre 16 et 24 heures par semaine. La durée du travail hebdomadaire pour les temps partiels déclarée par les TPE est passée de 18 heures en moyenne en 2006 à 18,5 en 2007.

Champ : France métropolitaine.

hebdomadaire moyenne déclarée (2) de travail d'un salarié à temps complet est de 36,6 heures en 2007 dans les TPE, soit une heure de plus que dans les entreprises de 10 salariés ou plus. Elle est en très légère

(2) - Il s'agit ici de la durée hebdomadaire moyenne de travail que déclare l'entreprise individuellement pour chacun de ses salariés. Ce concept de durée « offerte » ne correspond pas forcément à la durée effectivement travaillée par le salarié.

baisse par rapport à 2005, année où elle s'établissait à 36,7 heures, et en forte baisse de 2,4 heures par rapport à 2000. L'évolution récente de la durée hebdomadaire moyenne de travail d'un salarié à temps partiel est en rupture par rapport à sa baisse tendancielle de 2000 à 2006 : elle s'élève à 18,5 heures en moyenne par semaine en juin 2007, contre 18 heures un an plus tôt (tableau 8). Près d'un tiers des salariés à temps partiel dans une TPE y travaillent moins de 16 heures par semaine. Les secteurs de l'éducation-santé et des activités associatives recourent le plus aux temps partiels de faible durée, même si un certain nombre de leurs salariés sont employés simultanément dans plusieurs entreprises.

Jean-Baptiste BERRY
Hervé DUBOIS (Dares).

Encadré 1

AU 30 JUIN 2007, 189 000 SALARIÉS ÉTAIENT EMPLOYÉS EN CNE DANS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES DU SECTEUR MARCHAND NON AGRICOLE

Les entreprises du secteur marchand non agricole, hors intérim, action sociale relevant de la loi de 1901 et activités des ménages, ont déclaré employer quelque 189 000 salariés en contrat « nouvelles embauches » au 30 juin 2007 : 132 000 dans les entreprises de 1 à 9 salariés d'après les résultats de l'enquête annuelle ACEMO auprès des TPE (encadré 2), 46 000 dans celles de 10 à 19 salariés et 11 000 dans les entreprises de 20 à 49 salariés, d'après les résultats de l'enquête trimestrielle ACEMO auprès des entreprises de 10 salariés ou plus.

Le bénéfice du CNE est réservé aux entreprises qui emploient au plus 20 salariés. Pour vérifier ce seuil, le nombre de salariés est calculé en équivalent-temps plein [5], règle de décompte qui diffère de la mesure du nombre de salariés dans l'enquête ACEMO. En outre, le respect du seuil de 20 salariés s'apprécie à la date de prise d'effet des embauches : la croissance de l'entreprise peut par la suite conduire à des effectifs dépassant le seuil de 20 salariés.

Encadré 2

SOURCES

L'enquête sur les très petites entreprises (TPE) porte sur les entreprises en activité du secteur marchand non agricole de France métropolitaine employant de 1 à 9 salariés. Sont exclus les secteurs de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture, l'administration publique, l'action sociale relevant de la loi de 1901, les activités des ménages et les activités extraterritoriales. La base de sondage de juin 2007 comporte 1 140 000 entreprises. L'échantillon de 60 000 entreprises est interrogé par voie postale. Il est renouvelé par quart chaque année. Les résultats présentés ici sont issus de l'exploitation d'environ 39 000 questionnaires.

L'enquête TPE recueille des éléments sur la forme d'emploi (temps complet ou partiel, contrat à durée déterminée, indéterminée ou nouvelles embauches, contrat bénéficiaire ou non d'une aide particulière de l'État et si oui laquelle), ainsi que sur la durée du travail. Ces informations sont demandées pour chacun des salariés de l'entreprise, pour lesquels doivent être indiqués l'intitulé de l'emploi occupé (ce qui permet de définir la catégorie socioprofessionnelle), le sexe et l'âge.

L'enquête trimestrielle sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre (ACEMO) porte sur les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur marchand non agricole de France métropolitaine. L'enquête ACEMO trimestrielle a pour objectif de mesurer l'évolution conjoncturelle de l'emploi salarié, des rémunérations et de la durée hebdomadaire de travail ; en particulier, son questionnaire recueille la décomposition de l'effectif total par type de contrat : contrat à durée déterminée, indéterminée ou nouvelles embauches.

Pour en savoir plus

[1] Dubreu N. (2007), « Activité et conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au deuxième trimestre 2007 – Résultats définitifs », *Premières informations*, Dares n°39.5.

[2] Attal-Toubert K., Lavergne H. (2006), « Premiers résultats de l'enquête sur l'emploi 2005 », *Insee Première* n°1 070.

[3] Sanchez R. (2008), « L'apprentissage en 2006 : les entrées s'accroissent surtout dans le tertiaire », *Premières Informations*, Dares, n° 15.1.

[4] Junod B., Lagarenne C., Minni C., Berné L. (2007), « Le contrat nouvelles embauches un an après », *Premières informations*, Dares, n° 09.1.

[5] Lagarenne C., Minni C., Remy V. (2008), « Du contrat nouvelles embauches au CDI », *Premières Synthèses*, Dares, n° 39.1.

PREMIÈRES INFORMATIONS et PREMIÈRES SYNTHÈSES sont éditées par le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15, www.travail.gouv.fr (Rubrique Études, Recherche, Statistique de la DARES)

Directeur de la publication : Antoine Magnier.

Téléphone Publications : 01.44.38.22.(60 ou 61) Documentation : 01.44.38.23.(12 ou 14) / Télécopie : 01.44.38.24.43

Réponse à la demande : 01.44.38.23.89 / e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Rédactrice en chef : Alice Guerber-Cahuzac. Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira et Francine Tabaton. Maquettistes : Daniel Lepesant, Guy Barbut, Thierry Duret.

Conception graphique : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité. Reprographie : DAGEMO.

Abonnements : dares.communication@dares.travail.gouv.fr

Publicité : Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et Ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 1253 - 1545.